

Calendrier des échanges individuels 2025-2026 pour les élèves qui recherchent un.e partenaire germanophone dans les Länder et cantons frontaliers de l'Alsace



Rheinland-Pfalz



Basel-Stadt



Basel-Land



Aargau



Baden-Württemberg

Durée de l'échange de chaque côté	Ouvert aux élèves de	Région du / de la partenaire	Envoi des dossiers des correspondants aux familles	Séjour chez le/la partenaire allemand-e ou suisse en 2026	Accueil du/ de la partenaire germanophone en Alsace en 2026
12 semaines consécutives (Programme Brigitte Sauzay)	De la 4 ^{ème} à la 1 ^{ère}	Bade-Wurtemberg	Décembre 2025	De janvier à décembre	De janvier à décembre
8 semaines consécutives	De la 4 ^{ème} à la 1 ^{ère}	Bade-Wurtemberg	Décembre 2025	De janvier à décembre	De janvier à décembre
	De la 4 ^{ème} à la 2 ^{nde}	Rhénanie-Palatinat	Décembre 2025	De janvier à mi-juillet	De janvier à mi-juillet
4 semaines consécutives	De la 5 ^{ème} à la 1 ^{ère}	Bade-Wurtemberg	Décembre 2025	De janvier à fin juillet	De janvier à mi-juin
	De la 5 ^{ème} à la 1 ^{ère}	Rhénanie-Palatinat	Décembre 2025	De janvier à début juillet	De janvier à mi-juin
2 semaines consécutives	De la 5 ^{ème} à la 1 ^{ère}	Suisse alémanique	Décembre 2025	De février à mi-juin	De février à mi-juin
	De la 5 ^{ème} à la 2 ^{nde}	Bade-Wurtemberg	Fin janvier 2026	De février à fin juillet	De février à mi-juin
	De la 5 ^{ème} à la 1 ^{ère}	Rhénanie-Palatinat	Janvier 2026	De janvier à début juillet	De janvier à mi-juin

Dates des deux séjours à convenir entre les deux familles et avec les établissements scolaires concernés



**ACADÉMIE
DE STRASBOURG**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Comment fixer les dates des deux séjours pour organiser l'échange individuel ?

L'échange doit permettre une immersion dans une famille germanophone et dans un établissement scolaire allemand ou suisse. Et réciproquement pour l'élève allemand ou suisse en France. Le candidat francophone devrait donc aller en Allemagne ou en Suisse quand le correspondant.e a école, que ce soit le temps scolaire ou les vacances en Alsace. Et le ou la correspondant.e allemand ou suisse devrait également venir en Alsace quand il y a école, qu'il soit en vacances ou non dans son pays d'origine.

- **Quand partir en Allemagne ou en Suisse ? Quand accueillir le ou la correspondant.e ?**

Les périodes à respecter sont indiquées sur le calendrier ci-dessus. Et pour définir les dates, suivre les indications ci-dessous :

- Pour les échanges de 2 semaines de chaque côté, l'élève fréquente l'établissement scolaire de son ou sa correspondant.e pendant 2 semaines consécutives. Et réciproquement pour l'accueil du partenaire allemand ou suisse.
- Pour les échanges de 4 semaines de chaque côté, l'élève fréquente l'établissement scolaire de son ou sa correspondant.e pendant 3 semaines minimum, la 4^{ème} semaine peut être une semaine d'école ou de vacances du partenaire. Et réciproquement pour l'accueil du partenaire allemand.
- Pour les échanges de 8 ou 12 semaines de chaque côté, l'élève fréquente l'établissement scolaire de son ou sa correspondant.e pendant 6 semaines minimum, les autres semaines peuvent être des semaines d'école ou de vacances du partenaire. Et réciproquement pour l'accueil du partenaire allemand.

- **Vacances scolaires des régions partenaires pour les échanges individuels**

- ❖ **Vacances scolaires 2026 en Alsace :**
Du 16 au 28 février ; du 13 au 25 avril ; à partir du 6 juillet.
- ❖ **Vacances scolaires 2026 en Rhénanie-Palatinat :**
Du 30 mars au 11 avril ; du 29 juin au 8 août.
- ❖ **Vacances scolaires 2026 en Bade-Wurtemberg :**
Du 30 mars au 11 avril ; du 25 mai au 6 juin ; à partir du 30 juillet
- ❖ **Vacances scolaires 2026 en Suisse (Bâle et Argovie) :**
Argovie : février, dates variables selon les établissements ; du 3 au 18 avril ; à partir du 18 juillet.
Bâle-Ville et Bâle-Campagne : du 16 au 28 février ; du 30 mars au 11 avril ; à partir du 27 juin.

- **Souplesse et dialogue**

Les dates sont à convenir avec la famille du ou de la partenaire germanophone et en accord avec l'établissement scolaire. Le **chef d'établissement** a autorité pour accepter ou non le départ d'un élève à certaines dates et l'accueil d'un partenaire germanophone à d'autres dates. Il en est de même côté allemand et suisse. Chacun devrait faire preuve de souplesse. Ainsi, si les dates proposées par les familles ne conviennent pas à l'un des deux établissements, il faudra proposer d'autres dates qui conviennent à tous.